

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2015 à 18H30

PRESENTS : M.CANLER- Paul – Mme LAGARDE Bernadette- M.ROUCHAUD - Jean-
M.REDON Robert- Mme DOCHE Angèle- Mme FAURE Marie-Annick- M.CHAMINADE André -
Mme EYMARD Carinne- Mme PLU Carole – Mme GREGOIRE Patricia-

Absents Excusés : M. COULANGES - M.CHIPEAUX - M.CHAMINADE Yannick ayant donné
pouvoir respectivement à M.CANLER , Mme LAGARDE , M.CHAMINADE André ; M.DOOM – Mme
DEBORD.

Convocation du conseil municipal : 04 Juin 2015
Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer
Secrétaire de séance : M. ROUCHAUD Jean

Approbation du PV du dernier Conseil Municipal

1 / Délibération-d'adhésion au service commun du Pays Thibérien pour l'instruction des actes d'urbanisme (compétence de l'Etat transférée au 1^{er} juillet 2015).

Jusqu'au 30 juin, les actes d'urbanisme sont traités en mairie pour la constitution des dossiers, puis envoyés à Périgueux aux Services de l'Etat, où ils sont instruits par un fonctionnaire d'Etat, M. Lagorce. Les dossiers instruits reviennent en mairie et le maire les signe au nom de l'Etat. A partir du 1^{er} juillet 2015, la compétence urbanisme est transférée par l'Etat aux communes et déléguée à la Communauté de Communes du Pays Thibérien. De ce fait, la Communauté de Communes recrutera un emploi temps plein et un mi-temps pour l'instruction des dossiers . les bureaux seront soit à Thiviers soit à Sorges .

2/ Délibération autorisant le passage du réseau souterrain (20 mètres) d'électricité pour l'alimentation de la salle culturelle,

Le Conseil vote la délibération à l'unanimité.

3/ Délibération pour modalités de cession d'une partie de chemin abandonnée au lieu-dit « Les Pradelles » (Enquête Publique terminée le 26 mai 2015),

Concernant la cession d'une partie de chemin abandonnée au lieu-dit « Les Pradelles », le commissaire s'est déplacé comme convenu et l'enquête Publique s'est terminée conformément le 26 mai 2015. Il n'a recueilli aucune remarque, écrite ou verbale lors de l'enquête.

André CHAMINADE précise qu'une personne lui a déclaré être gênée par cette cession, mais n'a pas formalisé de requête.

Un délai de deux mois est encore nécessaire au titre de la vérification pour non constitution d'association syndicale pour la défense du chemin

L'acheteur s'est engagé à payer tous les frais afférents à cette cession, à savoir tous frais de notaire et de géomètre.

Le Conseil vote un prix de 1 euro le m² .

4 / Délibération sur le rapport annuel du SIAEP de NANTHIAT (prix et qualité de l'eau) NB : le rapport est accessible à la mairie de Nanthiat, siège du SIAEP pour toute personne qui souhaite le consulter ou en obtenir copie .

En résumé, 5571 habitants sont desservis par le SIAEP, la société SAUR est chargée de la responsabilité du fonctionnement.

Le SIAEP compte 3126 abonnés, soit une augmentation de 1.07% de 2013 à 2014.

234 918 m³ ont été consommés en 2014 (augmentation de 4,7%).

381000 m³ d'eau ont été traités en 2014.

Le rendement du réseau est en voie d'amélioration passant de 61,3 % en 2013 à 66,5 % en 2014.

Un abonné du SIAEP consomme en moyenne 120 m³ en 2014 et paye pour cela en moyenne 387,82 €.

Le SIAEP déclare que l'eau est de bonne qualité.

Le Conseil vote à l'unanimité le rapport du SIAEP.

5/ Délibération portant recrutement d'un surveillant de baignade pour l'été 2015,

Le Conseil vote à l'unanimité le recrutement d'un surveillant de baignade : MONTET Joffrey titulaire du BNSSA pour la saison estivale 2015.

6/ Demande d'installation temporaire d'un toboggan gonflable

Jean Rouchaud précise que cet été, un toboggan gonflable sera positionné au plan d'eau tous les mercredis de juillet et août et éventuellement le lundi. Le service est proposé par M. REINHART, de Mensignac. Les tarifs seront affichés à l'entrée du plan d'eau. Le toboggan sera accessible au moins de 11 ans. Il sera facturé à l'exploitant 10 euros par jour de présence.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable .

Questions Diverses :

- Un courrier du SDE 24 propose aux services municipaux de choisir de se fournir en électricité 100% renouvelable garantie avec un surcoût de 1 € environ le mégawatt. Les tarifs des habitants ne sont pas concernés. Le Conseil décide d'étudier favorablement la proposition.
- **B. LAGARDE** précise que les exposants des métiers de l'art s'installeront tous les Vendredis de Juillet et Août dès 11 heures. Les producteurs locaux seront présents également sur le site à partir de 17 heures. Les produits proposés sont légumes, viande d'agneau, confitures de fleurs et de fruits, jus de pommes, framboises, volailles, fromages de chèvre, pain, pâtes maisons etc.
- **Robert REDON** expose au conseil les différents devis pour l'achat d'un nouveau tracteur, le Conseil décide d'étudier plus précisément ces devis.
- **Robert REDON** déclare que la dernière pluie a occasionné de nouvelles fuites dans le chéneau de la classe de Mme SEBART. L'entreprise MEYZIE a été appelée et à ce jour n'est pas intervenue. Le Conseil décide de demander un devis à plusieurs artisans afin de régler définitivement ce problème.
- **Bernadette LAGARDE** précise que M. Pierre BOUTHIER fait part du problème d'évacuation de l'eau découlant de ses prés de Laudemarie. Il est proposé de se rendre sur place pour étudier le problème.
- **Angeles DOCHE** et **Carole PLU** évoquent le problème de l'organisation des TAP à la rentrée 2015.

Jean ROUCHAUD répond que la Communauté de Communes a la compétence périscolaire, les services académiques de l'Education Nationale ont demandé que l'organisation des TAP soit prise par la Communauté de Communes .

Les communes sont déchargées de l'organisation. Des réunions ont lieu pour définir les modalités. Les élèves de la Communauté de Communes auront deux jours par semaine 1 h 30 de TAP.

Les modalités précises seront définies avant la fin du mois de juin. Les parents seront avertis avant les vacances scolaires.

Séance levée à 21 H

Rédaction du PV : Jean ROUCHAUD

Responsable du PV : le Maire : Paul CANLER

